

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
MAIRIE DE GUIDEL**

**ARRETE n° 2025_145 REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DEVANT LE
QUAI 152 – TOURNÉE D'ÉTÉ PTICH LE 09 AOUT 2025**

Le Maire de la ville de Guidel,
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,
VU le Code de la route, et notamment ses articles R110-2, R411-3-1 et R411-2, R411-8 et R411-25
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 4ème partie du livre,
CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la tournée d'été « Pitch Brioche Pasquier », il est nécessaire de réglementer le stationnement devant le Quai 152 le samedi 9 août 2025,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Les deux places de stationnement à côté de la place PMR sur le parking droit en face du Quai 152 seront réservées aux organisateurs de la tournée d'été « Pitch Brioche Pasquier » le samedi 9 août 2025 à compter de 8 heures, dans le cadre des animations se déroulant au cœur de station de Guidel-Plages.
- ARTICLE 2 :** Tout véhicule stationné dans le périmètre mentionné dans l'article 1, sera en infraction comme le prévoit l'article R417-12 du code de la route. Il sera ainsi qualifié de stationnement « gênant », et pourra donc être enlevé ou mis en fourrière sur injonction des services de police.
- ARTICLE 3 :** La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de la commune de Guidel, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Pont Scorff et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur ou de sa notification. Il peut également être saisi sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

GUIDEL, le 13 Juin 2025
Le Maire,
Joël DANIEL

